



Après un mariage en Belgique: inscription dans le registre suisse de l'état civil

17.08.2023

Documents à soumettre

☐ [Questionnaire concernant le mariage](#)

☐ Acte de mariage international* CIEC Formulaire B avec lien valable pour la vérification électronique (Internationaal* uittreksel uit het huwelijksregister CIEC B)

Pour les époux/épouses qui ne sont pas de nationalité suisse :

☐ Acte de naissance international* CIEC Formulaire A avec lien valable pour la vérification électronique (Internationaal uittreksel uit het geboorteregister CIEC formulier A)

☐ Copie du passeport ou de la carte d'identité

☐ État civil avant le mariage:

a) **Célibataire** (jamais marié):

→ Certificat de domicile avec mention de l'adresse au moment du mariage, de la nationalité ainsi que de l'état civil AVANT le mariage, émis il y a moins de 6 mois et muni d'un tampon original de la commune
(Uittreksel uit het bevolkingsregister, met vermerk woonplaats, burgerlijke stand voor deze huwelijk en nationaliteit)

b) **Divorcé/e**:

→ Certificat de domicile avec mention de l'adresse au moment du mariage, de la nationalité ainsi que de l'état civil AVANT le mariage, émis il y a moins de 6 mois et muni d'un tampon original de la commune
(Uittreksel uit het bevolkingsregister, met vermerk woonplaats burgerlijke stand voor deze huwelijk en nationaliteit)

→ Jugement de divorce, copie légalisée par le tribunal compétent
(Door arrondissementsrechtbank gelegaliseerde kopie van scheidingsuitpraak)

☐ Si l'acte de mariage auquel se rapporte le divorce est disponible dans la BAEC (Banque de données des actes de l'état civil):

→ Acte de mariage, extrait avec lien valable pour la vérification électronique (Akte van huwelijk, uittreksel) avec les informations suivantes:

- nom du tribunal
- date du jugement de divorce
- date d'entrée en force du jugement

☐ Si l'acte de mariage n'est pas disponible dans la BAEC :

→ Acte de divorce (copie) avec lien valable pour la vérification électronique (Akte van echtscheiding, afschrift)

c) **Veuf/veuve:**

- Certificat de domicile avec mention de l'adresse au moment du mariage, de la nationalité ainsi que de l'état civil AVANT le mariage, émis il y a moins de 6 mois et muni d'un tampon original de la commune
(Uittreksel uit het bevolkingsregister, met vermerk woonplaats burgerlijke stand voor deze huwelijk en nationaliteit)
- Acte de décès international* CIEC Formulaire C du partenaire défunt avec lien valable pour la vérification électronique
(Uittreksel uit het overlijdensregister CIEC formulier C)

*international = en plusieurs langues / national = en français ou en néerlandais

Obtention des documents

Les documents sont émis par l'office de l'état civil/le tribunal où l'événement a eu lieu/a été prononcé.

Informations supplémentaires

Les autorités belges émettent certains documents avec un lien pour la vérification en ligne ainsi qu'un QR code. Ces documents peuvent nous être transmis par e-mail ou par voie postale. Le lien mentionné sur ces documents doit toutefois être valable.

Les actes avec signature et tampon des communes ou des tribunaux doivent nous être envoyés par courrier en **original et émis il y moins de 6 mois**.

Centre consulaire régional Benelux
Lange Voorhout 42
2514 EE La Haye
Pays-Bas

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés.

Tous les documents sont vérifiés par la représentation suisse et transmis aux autorités suisses compétentes par le biais d'un courrier interne afin d'être transcrits dans le registre de l'état civil suisse. Le délai de transcription est de plusieurs mois. Dès réception d'une confirmation de transcription, vous serez informé.

Veillez contacter le Centre consulaire régional à La Haye dans les cas suivants :

- L'événement d'état civil n'a pas eu lieu aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg ou en Suisse
- Vous souhaitez changer votre nom en Suisse par une déclaration concernant le nom

Emoluments

L'inscription de l'événement dans le registre d'état civil suisse est gratuite pour les documents provenant des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg.